

PROCES-VERBAL de la REUNION du 24 AVRIL 1961

-:-:-:-:-

Etaient présents :

- Monsieur le Haut-Commissaire, Président
- Dr ANDRIVET, Médecin de l'I.N.S.
- M. BAZENNERIE, Sous-Directeur de l'Education Physique, des Sports et du Plein Air
- M. CETTOUR, représentant M. BONNET
- M. DESROYS-du-ROURE, Inspecteur Général
- M. DUFFORT, Administrateur des Etablissements de Joinville
- Dr DUMAS, Médecin de l'E.N.S.E.P.
- Dr ENCAUSSE, Inspecteur Général
- M. GRATTEAU, Directeur de l'E.N.S.E.P.
- Dr HERAUD, Directeur de l'I.N.S.
- Dr JACQUET, Inspecteur Général, Directeur du Centre
- Dr LECLERCQ, Maître de Recherches
- M. MASARATI, Intendant des Etablissements

Après un exposé liminaire du Dr JACQUET sur l'évolution des relations entre la recherche médicale et le sport qui permet de préciser l'objet de son Centre de Recherches Médicales, le débat s'oriente essentiellement sur la délimitation de ses attributions.

. . .

Pour l'instant le Centre de Recherches du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports est spécialisé dans le domaine médical.

D'autre part, la terminologie adoptée notamment pour la convocation à la réunion du 24 Avril n'apparaît pas absolument satisfaisante dans la mesure où elle pouvait prêter à confusion avec celle adoptée pour certains organismes déjà existants.

Pour répondre à cette double considération, la Commission propose l'appellation de " Centre de Recherches Médicales du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports "

. . .

.../...

Il apparait que deux sortes d'attributions doivent être dévolues au Centre de Recherches Médicales du Haut-Commissariat.

*organique* 1°/ Tout d'abord possédant un laboratoire particulier, il exerce une activité " spéciale ". Il se livre d'une manière entièrement autonome à certaines études et à certaines recherches notamment celles qui requierent une haute spécialisation ( aussi bien du point de vue technique que du point de vue du matériel ).

Une telle activité n'a d'équivalent dans aucun autre Centre qui ne serait d'ailleurs pas suffisamment équipé pour se charger de telles recherches.

*fonctionnelle* 2°/ Parallèlement à cette responsabilité " organique " le Centre de Recherches Médicales du Haut-Commissariat assume une responsabilité " fonctionnelle ".

Il exerce en effet sa haute autorité sur l'activité de tous les autres Centres médicaux du Haut-Commissariat pour tous les problèmes intéressant la recherche proprement dite.

Il lui appartient à cet égard de jouer un rôle d'impulsion, de rationalisation, de contrôle, d'exploitation des résultats, etc ... ( dans la mesure où de telles expressions peuvent s'appliquer pour qualifier des activités qui se déploient dans un domaine aussi particulier que celui de la recherche médicale )

Quoiqu'il en soit il lui appartient d'orienter la recherche effectuée dans les différents Centres et de centraliser les résultats de toutes les études et de tous les examens effectués dans chacun d'entres eux, à fin de recherches médicales éventuelles. Il assure la diffusion des résultats obtenus ou des enseignements qui en découlent.

Le Centre Médical de Recherches du Haut-Commissariat peut encore envoyer un de ses agents ( médecins ou bourgeois ) auprès d'un établissement particulier pour effectuer telle recherche déterminée qui lui apparait plus commode auprès de cet établissement ( exemple : étude d'un régime alimentaire à long terme auprès d'un C.R.E.F.S. )

*autorité limitée* Mais l'autorité du Centre de Recherches Médicales du Haut-Commissariat est limitée au domaine de la recherche proprement dite.

.../...

En effet les Centres Médicaux de tous les établissements quelle que soit leur implantation restent autonomes en ce qui concerne le travail qui touche les activités spéciales à leur propre établissement.

C'est ainsi que l'I.N.S. doit conserver la liberté complète de sa livrer à ses travaux de thérapeutique et d'exploration fonctionnelles dans son Centre Médical.

. . .

Il est entendu enfin que toutes les autres décisions intéressant le Centre de Recherches Médicales du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports ( composition du Comité Directeur, Budget, Personnel, Matériel, Equipement, etc ... ) seront prises par le Haut-Commissaire sur proposition du Dr JACQUET, graduellement, au fur et à mesure que la mise en route et le fonctionnement du Centre de Recherches permettront de préciser ses besoins.